



- définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire. De fait, elle apporte de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise, in fine, le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans les schémas départementaux des services aux familles et d'animation de la vie sociale. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF, et la commune de Ruffey-lès-Echirey.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans cette démarche et de signer une convention de partenariat avec la CAF de Côte-d'Or en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de conventionner en 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte-d'Or pour assurer une continuité d'accompagnement financier concernant l'offre de service sur la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et à engager la démarche,
- **MANDATE** son maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal**

Le recensement de la voirie communale doit être mis à jour au 31 décembre 2021, dans le cadre du recensement des données nécessaires à la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), au titre de l'exercice 2022.

La longueur de la voirie communale en date du 31 décembre 2020 était de 10 554 ml, sans évolution depuis la délibération de classement et actualisation du linéaire de voies communales du 25 octobre 2007.

En date du 31 décembre 2020, la longueur totale de voirie communale est actualisée à 14 548 ml, incluant :

- les voies communales : 12 556 ml
- les chemins ruraux : 1 687 ml
- les places : 305 ml

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **MODIFIE** le tableau de classement des voies communales tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **ARRÊTE**, par voie de conséquence, le linéaire de voirie à 14 548 ml,
- **MANDATE** Madame le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile se rapportant à cette présente décision.

### **Subventions aux associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions de l'année 2021 comme suit :

#### **Article 6574 – Subventions communales**

Subvention annuelle	VCRE	1 000,00 €
	VNFC	1 000,00 €
	Tennis Club	1 000,00 €
	Les marcheurs de la Prielle	600,00 €
	FCL	500,00 €

---

**Total de l'article 6574** **4 100,00 €**

#### **Voûte de l'église – demande de subventions – Tranche 2**

La commune de Ruffey-lès-Echirey souhaite restaurer la voûte de la nef de l'église Saint-Grégoire à Ruffey-lès-Echirey qui s'est effondrée le 19 novembre 2019.

L'architecte retenu pour cette restauration est Monsieur Dominique JOUFFROY, architecte, pour un montant de 335 571,11 € HT, qui se divise en 3 tranches :

- 1<sup>ère</sup> tranche (2021), pour un montant de 118 683,87 € HT,
- **2<sup>e</sup> tranche (2022), pour un montant de 114 231,16 € HT,**
- 3<sup>e</sup> tranche (2023) pour un montant de 102 656,08 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de restauration de la voûte de la nef de l'église Saint-Grégoire pour un montant de 335 571,11 € HT,
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Régional
- **SOLLICITE** le concours de la Préfecture au niveau de la DETR,
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune pour 2021, 2022 et 2023,
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **ATTESTE** de la propriété communale du terrain
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide	
<i>Conseil Départemental</i>	sollicitée	335 571,11 €	1 <sup>ère</sup> tranche (2021) : 118 683,87 €	30 %	35 605,16 €
			2 <sup>e</sup> tranche (2022) : 114 231,16 €	30 %	34 269,35 €
			3 <sup>e</sup> tranche (2023) : 102 656,08 €	30 %	30 796,82 €
Conseil Régional	Sollicitée	335 571,11 €	1 <sup>ère</sup> tranche (2021) : 118 683,87 €	Montant plafonné	15 000,00 €
			2 <sup>e</sup> tranche (2022) : 114 231,16 €	Montant plafonné	15 000,00 €
			3 <sup>e</sup> tranche (2023) : 102 656,08 €	Montant plafonné	15 000,00 €
Préfecture DETR	Sollicitée	335 571,11 €	1 <sup>ère</sup> tranche (2021) : 118 683,87 €	30 %	35 605,16 €
			2 <sup>e</sup> tranche (2022) : 114 231,16 €	30 %	34 269,35 €
			3 <sup>e</sup> tranche (2023) : 102 231,16 €	30 %	30 796,82 €
Fondation du Patrimoine	Sollicité	335 571,11	2 <sup>e</sup> tranche (2022) 118 683,87		15 000,00 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		335 571,11 €		73,41 %	261 342,66 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		335 571,11 €		22,12 %	74 228,45 €

### Décision modificative n° 1

Madame le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise au chapitre 011 (charges à caractère général) – article 615231 – Voiries, afin de pouvoir mandater les factures correspondantes et au chapitre 014 (Atténuations de produits) – article 739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales afin d'équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de prendre la décision modificative suivante :

## Fonctionnement - dépenses

### *Chapitre 011 – Charges à caractère général (dépenses)*

- article 615231 (Installation de voirie) : + 16 000,00 €

### *Chapitre 014 – Atténuations de produits*

- article 739223 (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : - 16 000,00 €

➤ **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile à cette affaire.**

## Informations et questions diverses

- Le Préfet informe Madame le Maire qu'il a pris un arrêté le 5 novembre 2021 portant enregistrement d'exploiter une installation de méthanisation de déchets par la société UNIENERGIE sur la commune de Selongey.
- Le Préfet a informé Madame le Maire que la demande de subvention déposée pour le projet de vidéo-surveillance « école maternelle et médiathèque » n'a pas été retenue cette année mais qu'il sera attentif à une nouvelle demande de soutien financier pour 2022.
- Dans un courrier du 30 septembre 2021, un habitant sollicite la production de documents administratifs décrits page 4 de la délibération du conseil municipal du 31 août dernier. Dès que le cabinet triangle les aura fournis, le conseiller municipal aura une copie.
- La même personne a demandé par courrier le retrait de la délibération relative à l'encaissement pour manifestation « cochon à la broche » qui a été prise lors du conseil municipal du 6 juillet dernier. Cette délibération a été votée à l'unanimité par le conseil municipal et validée par la Préfecture et la Trésorerie d'Auxonne. Elle ne sera donc pas retirée.
- Le repas des aînés aura lieu le samedi 4 décembre 2021 à l'Espace de Rencontre et de Loisirs. Le Père Noël sera de retour à Ruffey-lès-Echirey le 18 décembre prochain, sur la place de la mairie.
- Les travaux de réfection de la rue de la Motte sont pratiquement terminés. Des trottoirs ont été posés. L'enrobé se fera jusqu'à la dernière maison, rue de la Motte. La société ALLER, en charge des travaux, a remis les bouches à clé, avec la société SUEZ et les tampons ont été remontés. La rue a été nivelée pour créer une pente douce afin d'éviter que l'eau stagne.
- Madame le Maire remercie les personnes qui ont aidé à l'emménagement de la médiathèque et M. Guy Hervieu, 1<sup>er</sup> adjoint pour s'être occupé du suivi de la construction.

La séance est levée à 19h00.

Fait et délibéré à Ruffey-lès-Echirey, le 25 novembre 2021

Madame le Maire,  
Nadine MUTIN



